

SMSP

SERVICE MEDICAL SCOLAIRE ET PSYCHO-PEDAGOGIQUE

Rue du Pré-d'Amédée 14, 1950 Sion

Secrétariat : 027 324 13 62 (mardi, mercredi matin, jeudi)

Infirmières scolaires : 027 324 13 66/69 (sauf mercredi après-midi)

Bénéficiaires

- ⇒ Elèves scolarisés dans les classes ordinaires et spécialisées de la Ville de Sion, de la 1H à la 8H, classes francophones et bilingues
- ⇒ Parents
- ⇒ Enseignant-es
- ⇒ Réseau

1. Secteur psycho-pédagogique

Modalités d'intervention

- ⇒ Toute demande est discutée lors des permanences dans les centres scolaires, en présence du titulaire, de l'enseignant spécialisé du centre et du SMSP (un logopédiste, un psychologue et un thérapeute en psychomotricité), ceci afin de proposer la réponse la plus adaptée aux besoins des enfants à ce moment-là
- ⇒ Toute intervention régulière nécessite la collaboration avec les parents/détenteurs de l'autorité parentale et les enseignants

Champ d'intervention

Problématiques ayant un impact sur la scolarité d'un élève ou sur les relations au sein de la collectivité scolaire

Equipe thérapeutique

- ⇒ **logopédie** : difficultés de langage oral et/ou écrit, mathématiques, bégaiement, etc.
- ⇒ **psychomotricité** : maladresse, motricité fine et/ou globale, manque de confiance, difficulté de gestion des émotions, instabilité, etc.
- ⇒ **psychologie** : difficultés dans une branche spécifique ou à suivre le programme, difficulté d'attention (dès la 3H), orientation scolaire, etc.
Pas de psychothérapie (s'adresser en privé)

2. Secteur médical

Tél 027 324 13 66/69 et 027 324 13 62 (secrétariat)

Rue Chanoine-Berchtold 21, 1950 Sion

Du lundi au vendredi durant la période scolaire
L'infirmière scolaire et le médecin vous informent !

Chaque centre scolaire dispose d'une infirmière et d'un médecin scolaire de référence.

Ils interviennent pour divers besoins de santé des élèves :

- contrôle du suivi médical
- contrôle de la vue et de l'audition, de la croissance, du carnet de vaccination
- orientation des problèmes de santé méconnus ou non suivis
- mesures à prendre à l'école pour les élèves ayant besoin de soins pour une maladie chronique (par ex diabète, épilepsie, allergie...)
- mesures préventives en cas d'épidémie
- orientation en cas de difficultés sociales, familiales ou de maltraitance

L'infirmière et le médecin offrent aux enfants et à leurs parents un espace d'écoute, d'information et d'orientation pour toute question de santé, ils collaborent avec le corps enseignant, les médecins traitants et les services sociaux.

L'infirmière scolaire répond volontiers à toute question relative à la santé de votre enfant.

Si votre enfant a besoin de soins particuliers durant le temps scolaire, contactez-la.

L'infirmière du centre scolaire de votre enfant est joignable aux numéros suivants : 027 324 13 66/69 ou au 027 324 13 62 (secrétariat)

Pour information : www.promotionsantevalais.ch

Ville de Sion
Infirmières - SMSPP
Rue Chanoine-Berchtold 21
1950 Sion

Les poux sont parmi nous !

Lorsque quelques enfants sont concernés par des problèmes de poux. La collaboration est le moyen le plus efficace de maîtriser ce problème. L'infirmière scolaire renonce au contrôle visuel systématique de chaque enfant, car seul un contrôle méticuleux de la part des parents à l'aide d'un peigne anti-poux sur les cheveux mouillés est réellement efficace.

Quand les rechercher ?

- Lorsque les poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En cas de présence de lentes à la base des cheveux

Comment les rechercher ?

1. Laver les cheveux avec le shampoing habituel et les rincer
2. Appliquer généreusement un démêlant ordinaire sans rincer
3. Couvrir les épaules avec un linge clair
4. Démêler les cheveux à l'aide du peigne habituel
5. Séparer les cheveux mèche par mèche, passer un bon peigne anti-poux (par exemple marque « Herba ») en grattant le cuir chevelu et en faisant glisser le peigne de la base des cheveux jusqu'à leur extrémité, et ce, sur la totalité du cuir chevelu.
6. Essuyer le peigne sur le linge entre chaque passage pour vérifier la présence de poux
7. Rincer les cheveux.

A) Vous n'avez rien trouvé :

Ne pas traiter. Répéter le contrôle chaque semaine.

B) Vous avez trouvé des lentes

Ne pas traiter, mais rester vigilant en continuant les contrôles réguliers.

C) Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant, l'éducateur ou l'infirmière scolaire
- Traiter le même jour tous les membres de la famille qui ont les poux
- Utiliser une brosse à cheveux par personne
- Concentrer votre attention sur la tête et non sur l'environnement (pas de nettoyage spécial de literie, linge, peluches, tapis)

D) Traitement

Infos en pharmacie, droguerie ou auprès de l'infirmière scolaire.

Des questions ?

Contactez les infirmières scolaires au 027 324 13 66/69